

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS372

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE 20

Après l'alinéa 14, insérer l'alinéa suivant :

« 4° *bis* À l'article L. 8113-9, après le mot : « vérification », sont insérés les mots : « de mesure et d'analyse » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.